

# **ASSOCIATION VROAM - Voyages Randonnées Organisés A Moto.**

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **Préambule :**

Le terme « amis » utilisé ci-dessous désigne les participants de VROAM qui partagent la philosophie de cette association : « Convivialité, Sécurité et respect des autres ».

D'ailleurs la dernière rencontre de la saison, en septembre, se dénomme le « Rassemblement des Amis »

Le sigle VROAM désigne les responsables de l'ASSOCIATION VROAM Organisation ou l'association elle-même.

Christian et Nathalie Pienne sont les membres fondateurs de cette association.

### **Organisation des différentes sorties :**

Il existe deux sortes de sorties :

- Les sorties d'une seule nuit ou de quelques nuits, souvent appelées « W-E »
- Les « voyages », séjours plus longs qui peuvent s'étaler sur plusieurs semaines.

- Les sorties VROAM sont préparées par des « amis » de VROAM, volontaires et bénévoles. Ces amis se regroupent localement pour proposer une sortie à VROAM. Leur but est de faire découvrir des paysages, des sites, des curiosités de leur région. Ils recherchent un hébergement, une ou plusieurs visites qu'ils jugent intéressantes, établissent un itinéraire. Il leur faut également évaluer le coût de toutes ces actions. Ils choisissent une date en accord avec les membres fondateurs.

Les « voyages », en général deux par saison, sont, sauf exception, du ressort des membres fondateurs.

Ils tiennent compte des suggestions des amis, entendues durant les différentes sorties.

Ils peuvent se faire aider par les amis dans leurs démarches.

Ils peuvent avoir recours aux services d'une agence.

- Mais ce sont les membres fondateurs, après échange avec les amis locaux, qui restent maîtres des décisions finales, notamment à propos des dates et du budget. De même, ce sont eux, et eux seuls, qui signent les contrats, les devis, fixent le tarif de la sortie. Ils sont aussi les seuls habilités à régler aux prestataires toute facture, y compris arrhes, acomptes ou autres avances.

**En aucun cas les amis ne peuvent engager VROAM.**

## **ORGANISATION D'UNE SAISON DE SORTIES**

### **Destinations et distances**

Partout en France, voire à l'étranger.

Pas de limitation à priori dans les distances. Cependant un kilométrage limité permet d'éviter des retards, de laisser aussi le temps d'un pot de l'amitié.

### **Itinéraire :**

L'esprit est celui d'une balade, qui doit refléter la devise de VROAM, Le réseau routier secondaire est privilégié.

### **Visite(s) :**

La tradition veut aussi qu'on propose une ou plusieurs visites originales, les amis organisateurs ont toute liberté dans leur choix, en restant dans l'état d'esprit VROAM. Si la visite est payante, faire préciser les tarifs, si possible par écrit.

### **Hébergement :**

Bien entendu un ou plusieurs emplacements pour manger et dormir sont à trouver. Un devis écrit doit être établi. Faire attention à ce que tous les détails annoncés oralement figurent bien (Service compris ? Boisson(s) ? Café ? Apéro? ....). De même, pour les chambres simples ou doubles, faire préciser les tarifs pour les deux éventualités. Ces propositions de prix doivent entrer dans les créneaux des sorties VROAM. Il s'agit d'éviter une sélection par la finance et les suppléments, désagréables surprises de dernière heure.

### **Calendrier annuel :**

Les membres fondateurs essaient de connaître à l'avance les propositions des amis et fixent un calendrier lors de la réunion annuelle se tenant pendant le rassemblement.

### **Tarifs :**

Quand les membres fondateurs ont connaissance des prix d'une sortie et/ou d'un voyage, ils en déterminent ensuite le tarif, qui sera proposé aux participants et qui vise à assurer le bon fonctionnement financier et la pérennité de l'association.

Des réductions peuvent être accordées aux organisateurs des sorties et des voyages afin de les remercier pour leur engagement, indispensable à la vie de VROAM.

### **Programme :**

Quand les membres fondateurs disposent du calendrier annuel définitif et ont fixé tous les tarifs, ils diffusent le programme de l'année, via internet, envers le plus grand nombre de participants potentiels. Ils peuvent aussi le faire connaître auprès des organismes de presse.

### **Inscriptions :**

A la lecture de ce programme, les motards intéressés peuvent s'inscrire en renvoyant le bulletin d'inscription **PAR LA POSTE**.

Suite aux difficultés de gestion rencontrées par l'association, cette inscription ne sera validée que si elle est accompagnée **d'un acompte**. Son montant est de 50 % du tarif de la sortie (pour les W.E.) et de 30 % pour les voyages. (règlement par chèque ou par virement)

Cet acompte engage celui ou celle qui s'inscrit.

En cas de désistement, une somme forfaitaire de 15 € sera retenue par participant et par sortie annulée.

Par ailleurs, en cas d'annulation par VROAM, les sommes engagées à titre d'acompte pourront être remboursées, dans les meilleures conditions.

**Seuls les membres fondateurs sont habilités à valider les inscriptions et leur ordre de priorité, ainsi que la répartition des chambres.**

### **Refus d'inscription :**

Dans le but de préserver les valeurs que défend VROAM, les membres fondateurs se réservent le droit de refuser l'inscription de toute personne qui aura montré un comportement incompatible avec ces valeurs, ou le mode de fonctionnement de l'association, lors de sorties passées.